



# VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

## MUNICIPALITE

MW

**Préavis no 38**  
10 octobre 2005

### RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 404'000.- pour l'achat d'un véhicule de secours routiers et le remplacement du matériel de désincarcération du SIS.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les moyens de secours routiers actuellement en service au SIS sont obsolètes et ne permettent plus d'intervenir de façon optimale en cas d'accident de la circulation.

Les récentes ouvertures des autoroutes A1 et A5, d'une part, et l'évolution des technologies et des matériaux utilisés dans la construction des véhicules automobiles, d'autre part, nécessitent un équipement de secours adapté.

Cela étant, la Municipalité a désigné une commission pour étudier le renouvellement du véhicule de secours routiers et le remplacement du matériel de désincarcération du SIS. Le résultat de ses travaux est présenté ci-après :

#### **Situation actuelle**

Le véhicule actuellement en service est un poids lourd, de marque Iveco, acheté en 1988. De type mixte, il est équipé de matériel de désincarcération et d'un tank à poudre de 750 kg pour les interventions sur feux d'hydrocarbures.

Une part importante du volume utile de ce camion est occupée par le tank à poudre et ses accessoires. La masse de ce matériel (env. 2 t) fait partie intégrante du camion. Elle ralentit passablement sa progression et n'est pas nécessaire pour intervenir lors d'accidents de circulation.

Le matériel de désincarcération, acheté entre 1975 et 1980, n'est plus adapté pour intervenir sur les automobiles actuelles. En effet, les matériaux utilisés dans la conception des véhicules récents, en particulier pour les habitacles, sont de plus en plus difficiles à couper ou à déformer.

Les voitures de la nouvelle génération, équipées de moteurs à essence et électriques, demandent un outillage spécialement isolé et adapté. Les systèmes de sécurité toujours plus nombreux, tels que air-bag et pré-tenseur de ceinture, fonctionnent avec des sources d'énergie pyrotechnique ou de gaz comprimé sous haute pression. En cas de déclenchement intempestif pendant les travaux de désincarcération, ces systèmes de sécurité peuvent être dangereux tant pour les sauveteurs que pour les blessés. Ces risques diminuent avec l'utilisation de logiciels, édités sur la base des données fournies par les fabricants d'automobiles, qui permettent, durant la désincarcération, de localiser avec précision les endroits où se trouvent les sources d'énergie, renforts indéformables, batteries et autres spécificités.

Les autoroutes A1 et A5, récemment ouvertes, se trouvent dans le rayon d'intervention du SIS. Ces ouvrages, en particulier les tunnels et les tranchées couvertes, ainsi qu'une augmentation prévisible du trafic doivent être pris en considération dans la définition du type de matériel à acquérir.

### **Critères de choix du véhicule et du matériel de secours routier**

- Le véhicule et son matériel doivent permettre d'intervenir dans au moins 90 % des cas d'accidents (les 10 % restants sont des accidents ferroviaires, de camions, de bus, de machines de chantiers, de transports de matières dangereuses ou d'hydrocarbures qui nécessitent l'engagement de moyens plus lourds).
- Véhicule léger (au maximum 6 t en ordre de marche). Vitesse de déplacement, maniabilité sur routes et autoroutes. Rapport poids/puissance favorable pour les déplacements en côtes.
- Véhicule léger, limitation du prix d'achat et des coûts d'entretien.
- Garage concessionnaire de la marque à Yverdon-les-Bains ou dans un rayon de 10 km.
- Livraison du véhicule expertisé par la société qui a réalisé son aménagement.
- Matériel de désincarcération permettant d'intervenir simultanément sur 2 véhicules.
- Agrégats autonomes et facilement transportables pouvant être mis en œuvre sans être reliés au camion par des câbles électriques ou des conduites d'huile hydraulique.
- Performances de l'outillage comparées et validées par des tests pratiques. Compatibilité aux normes européennes (EN).
- Matériel d'éclairage de type « ballon ». Caméra thermique pour interventions et recherches dans les tunnels enfumés ou sans éclairage.

- Garantie d'un service après-vente très rapide pour le matériel de désincarcération ou mise à disposition de matériel de remplacement pour limiter et/ou éviter l'achat de pièces de rechange.
- Durée des garanties. Périodicité des contrôles et des services.

## **Fournisseurs potentiels**

### Véhicule

Avec son modèle "Sprinter", Mercedes-Benz est le seul fabricant de véhicules qui remplit les critères précités :

Le modèle Mercedes-Benz Sprinter a fait ses preuves. Il est très répandu dans les Services d'Incendie et de Secours. Un véhicule de ce type est en service au SIS d'Yverdon-les-Bains.

D'autres marques ont été considérées puis écartées : Ford, Renault, Iveco, Toyota, Fiat, de même que des véhicules d'origine américaine. La difficulté d'obtenir des pièces de rechange et leurs prix excessifs sont rédhibitoires pour les véhicules fabriqués aux Etats-Unis, comme le confirme le SIS de Neuchâtel qui en possède quelques-uns.

### Aménagement du véhicule

Deux entreprises ont proposé des solutions techniques qui correspondent aux exigences fixées. Ce sont les maisons Feumotech SA à Recherswil et Vogt SA à Oberdiessbach.

L'offre de la société « Vogt SA » est financièrement la plus avantageuse.

### Matériel de désincarcération

Nous avons pris en considération les offres de deux fournisseurs mondialement connus, les sociétés Holmatro aux Pays-Bas et Lukas en Allemagne.

Les essais et tests comparatifs ont démontré que Holmatro a aujourd'hui une avance technologique importante sur son concurrent « Lukas ». Les garanties de service sont également supérieures. C'est pourquoi nous avons retenu l'offre de la société Holmatro, nonobstant son coût plus élevé.

### Matériel pionnier divers

Le matériel spécifique de désincarcération sera complété par des moyens d'éclairage (génératrices et projecteurs), de signalisation, de protection, de découpe (meule à disque, grignoteuse pour glissières d'autoroutes,

déboulonneuse), etc.. Ce matériel sera acheté chez plusieurs fournisseurs qui ont répondu à nos appels d'offres.

### **Rénovation et adaptation du véhicule de secours actuel**

Le véhicule de secours actuel restera en service comme véhicule « poudre – hydrocarbure – chimique » et subira quelques modifications. Son équipement sera complété pour intervenir en « pionnier lourd ». Une partie du matériel opérationnel qui se trouve dans ce camion sera transféré dans le nouveau véhicule.

### **Financement OFROU**

Le Centre de renfort (CR) d'Yverdon-les-Bains est un des centres reconnus et agréés pour intervenir sur les autoroutes. A ce titre, l'Office Fédéral des Routes Nationales (OFROU) verse à la commune, par le biais de l'ECA, une subvention annuelle de fr. 64'000.- destinée à la constitution d'une réserve pour l'achat et le renouvellement du matériel et des véhicules pionniers. Cette subvention annuelle est fonction du nombre de kilomètres et de tunnels autoroutiers compris dans le rayon d'intervention du CR d'Yverdon-les-Bains.

### **Coût et financement**

#### Devis

#### Véhicule

MERCEDES-BENZ 616 CDI

Traction 4 x 4

Boîte automatique

115 kW à 3800 min-1

Cabine simple,

aménagé selon offre Vogt SA fr. 187'000.-

Matériel de désincarcération,  
selon offre Holmatro fr. 110'400.-

Matériels pionnier divers,  
fournisseurs divers fr. 64'000.-

Rénovation et adaptation du  
véhicule existant fr. 37'200.-

Imprévus et arrondi fr. 5'400.-

Total fr. **404'000.-**

Subside ECA fr. 208'500.-

Total (prix après négociations, TVA incluse) fr. **195'500.-**

La dépense nette de fr. 195'500.- sera imputée au compte no 6604 "Véhicule de secours routiers 05 – SIS" et amortie par prélèvement au fonds "Pompiers-routes nationales" no 928.0610 dont le total est actuellement de fr. 491'783.-.

Les charges annuelles d'exploitation se résument aux frais d'entretien, taxes et assurances estimés à fr. 6'000.-.

\* \* \*

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : la Municipalité est autorisée à acquérir un véhicule de secours routiers et un nouveau matériel de désincarcération pour le SIS;

Article 2.- : un crédit d'investissement de fr. 404'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3.- : la dépense nette de fr. 195'500.- sera imputée au compte no 6604 "Véhicule de secours routiers 05 – SIS" et amortie par prélèvement au fonds "Pompiers-routes nationales" no 928.0610.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice Syndic :

Le Secrétaire adjoint :

M.-A. Burkhard

M. Wirz

Délégué de la Municipalité : Monsieur Jean-Daniel Carrard